

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	23 juin 2023	Lieu	Circularisation
Présents	Madame Claudia CHAUDRIN RABOTEUR		
	Messieurs Jean DARTRON, Lucien GALVANI, Gérard PINSON, Jocelyn MARTIAL, Éric NESTAR, Guy MANETTE, Victoire RAMLALL, Bruno EDOM, Teddy FLEREAU, Jean-Charles ALCOOL		
Excusés			
Absents			
Assistent	Fabrice THOMAS BABEL		

Liminaire : compte tenu de l'urgence, il s'agit d'un cas de force majeure, sur demande du Président le Secrétaire a convoqué un Conseil de Ligue en urgence et par circularisation avec un unique point à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la circularisation 12h00

Point à l'ordre du jour : Proposition de report la finale U19 G prévue le 24 juin 2023 dans le cadre des Finalités jeunes saison 2022/23.

Rappel des faits :

- Saisine de la CRJ par le Sirocco, par voie d'évocation, suite à la demie finale des play-offs U19 G opposant les clubs de la Solidarité Scolaire (SS) et du Sirocco, qui s'est tenue le samedi 17 juin 2023 à Capesterre Belle Eau
- Décision en première instance de la CRJ notifiée le 20 juin 2023
- Décision contestée par voie d'appel devant la CARAD par la SS le 23 juin 2023
- Finale U19 prévue samedi 24 juin 2023 au calendrier des compétitions

Le conseil de Ligue ;

- Considérant la proximité de la finale
- Considérant l'impossibilité matérielle pour la CARAD de se réunir et de statuer avant la date prévue pour la finale

- Considérant les enjeux sportifs pour les deux clubs (accès à la finale U19 G)
- Considérant qu'il lui est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires dans l'intérêt supérieur du football

Le Conseil de Ligue demande :

- A la commission des calendriers de reporter cette rencontre et de la reprogrammer avant le 30 juin 2023
- A la CARAD de se réunir en urgence le lundi 26 juin 2023 pour rendre sa décision sur cette affaire
- Au secrétariat de la Ligue d'informer ce jour les clubs concernés par la finale U19 du report de celle-ci à une date ultérieure

Les membres du Conseil de Ligue soulignent que la décision de la CARAD devra obligatoirement être rendue et notifiée le lundi 26 juin 2023, afin de permettre l'organisation de la finale dans le timing réglementaire Fédérale.

En effet aucun match de championnat ne pourra se tenir après la date du 30 juin 2023.

La proposition est validée par le Conseil à l'unanimité des présents moins deux abstentions (le Secrétaire Général Adjoint Teddy FLEREAU et Stéphane ZAMORE).

Fin de la circularisation et clôture de la séance à 14h00.

Le Président

Jean DARTRON



LIGUE GUADELOUPÉENNE
DE FOOTBALL



Pasyonémen ten nou !